



# Conseil municipal

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 4 AVRIL 2024

### OBJET : CULTURE

25) Maison de quartier Monmousseau  
Résidence artistique - Marie Lepine Pothon - Convention

Accusé de réception en préfecture  
094-219400413-20240404-DEL20240404\_25-DE  
Date de télétransmission : 11/04/2024  
Date de réception préfecture : 11/04/2024

**ETAT DE PRESENCE POINT 25**

Nombre de membres composant le Conseil.....	<b>49</b>
Nombre de Conseillers en exercice.....	<b>49</b>
Présents.....	<b>35</b>
Absents représentés.....	<b>8</b>
Absents excusés.....	<b>5</b>
Absents non excusés.....	<b>1</b>

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE QUATRE AVRIL à DIX-NEUF HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 29 mars 2024 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

**ETAT DE PRESENCE POINT 25**

**PRESENTS**

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, Mme OUDART, Mme KIROUANE, Mme MISSLIN, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, M. PECQUEUX, M. QUINET, M. SPIRO, Mme LERUCH, M. OURABAH-BERTOUT, M. BUCH, Mme CHOUAF, M. PRIEUR, M. MARCHAND, adjoints au Maire

Mme RAER, Mme PETER, Mme LE FRANC, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme OUABBAS, Mme BLONDET, Mme LALANDE, Mme BOULKROUN, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme MEDDAS, M. BOUILLAUD, M. AUBRY, M. HARDOUIN, M. MASTOURI, M. MRAIDI, M. FAVIER, M. GUESMI, M. MALHEIRO, conseillers municipaux.

**ABSENTS REPRESENTES**

M. RHOUMA, Adjoint au Maire, représenté par M. BOUYSSOU,  
Mme PIERON, Adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO,  
M. BADI, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,  
Mme MEDEVILLE, Conseillère municipale, représentée par Mme BERNARD,  
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,  
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par M. BOUILLAUD,  
Mme MACALOU, Conseillère municipale, représentée par Mme MISSLIN,  
Mme BOUFALA, Conseillère municipale, représentée par M. PRIEUR.

**ABSENTS EXCUSES**

M. MOKRANI, Conseiller municipal,  
M. SEBKHI, Conseiller municipal,  
Mme DIARRA, Conseillère municipale,  
M. BAMBA, Conseiller municipal,  
M. DANSOKO, Conseiller municipal.

**ABSENTS NON EXCUSES**

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



## **CULTURE**

25) Maison de quartier Monmousseau  
Résidence artistique - Marie Lepine Pothon - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

considérant la politique conduite par la ville en matière d'accès à la culture pour et par toutes et tous,

considérant l'importance de la politique culturelle menée par la municipalité et dans laquelle les maisons municipales de quartier s'inscrivent pleinement,

considérant le projet social de la maison municipale de quartier Plateau-Monmousseau et ses objectifs de travail concernant la mise en place de pratiques artistiques et culturelles, d'une dynamique d'éducation populaire, de valorisation et de partage de savoirs des habitant.es du quartier,

considérant que Madame Lépine Pothon, artiste et habitante du quartier Vérolot, a sollicité la Ville afin de lui mettre à disposition la Maison de quartier Plateau-Monmousseau, pour y réaliser son projet axé sur la problématique de la pollution plastique,

considérant dès lors, qu'il convient d'établir une convention afin d'en fixer les conditions d'utilisation,

vu sa convention, ci-annexée,

### **DELIBERE**

Adopté à l'unanimité

**ARTICLE UNIQUE** : APPROUVE la convention de résidence avec Marie Lépine Pothon et le conseil régional d'Ile-de-France, dans le cadre de la réalisation de son projet axé sur la problématique de la pollution plastique, et AUTORISE le Maire ou son représentant à la signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE  
LE  
RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 12/04/2024